

Depuis que M. Smith a déclaré unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie en 1965, le Canada a eu à coeur la recherche des moyens de mettre fin à l'affront que fait ce régime minoritaire illégal à l'opinion mondiale. En 1968, pendant un mandat précédent au Conseil de sécurité, nous avons participé au vote unanime de la résolution 253, par laquelle, pour la première fois, l'ONU usait de son autorité pour imposer des sanctions économiques. Le Canada les a appliquées chez lui et a encouragé tous les membres - et même les non-membres - de l'Organisation à faire de même.

Les sanctions économiques infligées jusqu'à aujourd'hui au régime Smith n'ont pas eu l'effet immédiat et déterminant que leurs auteurs avaient, avec trop d'optimisme peut-être, espéré, mais elles ont quand même pesé lourd. Mais, par suite de ces sanctions et de la rareté croissante des ressources humaines et matérielles affectées à une guerre qui va s'aggravant et que la minorité blanche se sait incapable de gagner, l'atmosphère est tendue et incertaine en Rhodésie et l'émigration blanche prend constamment de l'ampleur.

La fermeture des frontières de la Zambie et du Mozambique a fortement accru l'efficacité des sanctions économiques. En contrepartie, cependant, tous les États voisins ont dû supporter un fardeau économique extrêmement lourd, et c'est pourquoi le Canada leur a apporté une aide économique qui compense partiellement les sacrifices consentis.

La Conférence tenue à Maputo en mai dernier pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie a constitué un jalon majeur sur la voie de l'indépendance et de la règle de la majorité dans les deux pays. Regroupant toutes les parties soucieuses d'instaurer le gouvernement par la majorité au Zimbabwe, elle a affirmé sans équivoque et avec l'appui de la communauté internationale que ce processus ne saurait avoir lieu sans la participation de l'ensemble du peuple zimbabwéen. Ayant fait l'historique de la longue recherche d'un règlement négocié, des espoirs toujours déçus qui ont conduit à la lutte armée, la Conférence a constaté que la conjonction de ces pressions avec l'effort international permettait d'espérer la négociation d'un règlement fondé sur la règle de la majorité.

Malgré ces efforts réunis, ce n'est que tout récemment que M. Smith a laissé entendre qu'il acceptait enfin l'idée de négocier la transition vers un gouvernement majoritaire élu au suffrage universel. En dépit d'une intransigeance maintes fois démontrée, le Canada continue à croire en un règlement négocié si celui-ci tient compte de tous les facteurs pertinents. Nous estimons que l'ensemble du peuple zimbabwéen doit pouvoir participer librement à la négociation d'un règlement qui respecterait son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Comme le disait le délégué du Canada à la Conférence de Maputo:

"Si l'on veut parvenir à un règlement durable, les négociations doivent tenir compte de tous les éléments nationalistes qui exercent des pressions politiques et militaires, de l'intérieur ou de l'extérieur. Ce que